

6.OBJECTIFS DE GESTION

Le présent chapitre synthétise les objectifs de gestion qui ont été choisis par les acteurs locaux, sur la base de cet état des lieux, mais aussi de leur connaissance du site et des milieux naturels. Les objectifs sont ici décrits et hiérarchisés tels qu'ils ont été exprimés en réunion de concertation par les acteurs locaux.

La déclinaison de ces objectifs en actions concrètes et cartographiées est prévue dans un deuxième temps, après validation par le comité de pilotage du présent document. Les actions proposées par les acteurs locaux réunis en groupes de travail, sont données ici à titre indicatif.

OBJECTIF GÉNÉRAL : PRÉSERVER LES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, tout en permettant le maintien des activités traditionnelles

L'objectif de la constitution du réseau européen Natura 2000 est d'assurer le maintien de la biodiversité par la conservation d'habitats naturels ainsi que d'espèces de la faune et de la flore sauvages, rares, voire menacés à l'échelle européenne.

L'élaboration et la mise en œuvre de chaque DOCOB doivent permettre la mise en place d'un développement durable à l'échelle de chaque site. L'objectif n'est pas de faire des "sanctuaires de nature" avec un règlement fixant des interdictions et où toute activité humaine serait proscrite.

Au contraire, l'originalité de cette démarche est de chercher à concilier les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les nécessités économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales ; et ce, de manière contractuelle. De manière générale, la sauvegarde de la biodiversité des sites désignés requiert le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines.

Objectif 1 : Améliorer l'information, la sensibilisation du public ainsi que la surveillance des espaces naturels

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés : tous

Principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées : toutes

On observe, au sein du site Natura 2000 des étangs Narbonnais, une multiplicité d'activités, d'usages et de pratiques : traditionnels ou nouvellement apparus, professionnels ou de loisirs. La fréquentation du site et notamment du lido, surtout en été, découle notamment de la vocation touristique de la Narbonnaise. Or, le public, local ou étranger au territoire, est souvent peu conscient de la grande valeur patrimoniale de tels espaces, ni même de leur fragilité. De la même manière, il n'est pas rare de constater des comportements en infraction avec la législation (circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, cueillette de plantes protégées, etc.) ; généralement par ignorance.

L'impact sur les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire est important : fragmentation des habitats et dérangement des oiseaux nicheurs en sont deux exemples.

Étant donné la multiplicité des usagers et des pratiques sur le site, et en particulier dans les espaces naturels, un effort intense de sensibilisation, d'information voire de formation des différentes catégories d'acteurs et d'usagers doit être mené ; et ce, pour une plus grand respect des milieux naturels, des espèces et des espaces. Cela permettra aussi notamment de donner une meilleure image du territoire, en mettant en valeur une richesse parfois insoupçonnée, et pourrait, pourquoi pas, permettre de répondre aux nouvelles attentes d'un public touristique portant sur la découverte et le respect du patrimoine local ; l'environnement préservé étant aussi facteur de développement touristique (ex : succès du Pavillon bleu).

À l'heure actuelle, la surveillance dans les espaces naturels est effectuée par la gendarmerie nationale, les polices municipales, les gardes du Conservatoire du Littoral et, dans certains cas l'ONCFS et l'ONF. Toutefois cette surveillance reste visiblement insuffisante, notamment en période estivale. De plus, un réel effort de coordination et d'organisation de la surveillance entre les différentes autorités compétentes pourrait être entrepris.

Combinée à un programme soutenu d'information et de sensibilisation, l'intervention de personnel compétent en matière de surveillance n'en sera que moindre.

Enfin, et compte tenu de la diversité des services et de structures compétents en terme de protection de l'Environnement, un effort de coordination et d'organisation pourra être entrepris dans le but d'améliorer la réactivité et la transparence en cas d'incident (risque industriel, incendie, etc.).

Exemples d'actions proposées :

- *Faire appliquer la réglementation, améliorer et organiser la surveillance*
- *Communication, information, sensibilisation du public, éducation à l'Environnement*
- *Créer un réseau de sites d'information et de sensibilisation du public*
- *Améliorer la réactivité en cas d'incident → réseau de veille permettant une prise en charge plus rapide et mieux coordonnée*

Objectif 2 : Gérer la fréquentation

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés : *lagunes côtières, Végétation annuelle des laisses de mer, Végétation annuelle à Salicorne, Prés salés, Fourrés halophiles, *Steppes salées, Dunes mobiles embryonnaires, Dunes blanches, Dunes fixées, *Pelouses à Brachypode rameux

Principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées : oiseaux des lagunes, salins et sansouïres, alouette calandrelle

Les milieux lagunaires (plans d'eau, marais périphériques et lido) de la Narbonnaise accueillent un nombre important d'activités (économiques et de loisirs) et d'usages : pêche lagunaire, plaisance, véliplanchisme, vol libre, plongée sous-marine, chasse sous-marine, chasse, pêche de loisirs, randonnée et promenade (pédestre, équestre ou VTT), etc.

Ces espaces naturels, particulièrement sensibles, doivent pouvoir continuer d'être le support de toutes ces activités, sans subir de dégradation, ni créer de conflits d'usages. Or, la multiplicité des chemins et accès "sauvages" (parfois à quelques mètres les uns des autres), la superposition d'activités plus ou moins compatibles entre elles, et surtout le manque d'information du public, contribuent à créer des tensions entre usagers et sont à l'origine de dérangements de l'avifaune et de la dégradation des habitats.

C'est particulièrement le cas pour les véhicules à moteur, dont la présence est importante, surtout en période estivale. La circulation et le stationnement non organisés dans les espaces naturels a provoqué, en de nombreux endroits, la régression de la végétation et parfois l'érosion des sols.

La plupart des habitats naturels péri-lagunaires et/ou caractéristiques des plages, faisant l'objet de ce DOCOB, sont particulièrement sensibles au piétinement. Dans les zones les plus fréquentées, les habitats naturels présents sont particulièrement dégradés ; d'autres ont localement disparu (les surfaces dunaires sur le lido sont singulièrement faibles). Les pratiques motorisées sont clairement une des causes de fragmentation des habitats.

De plus, ce type de fréquentation est identifié comme une source de dérangement récurrent des populations nicheuses de laro-limicoles (sternes et gravelots notamment), dont les nids, construits à même le sol, sont régulièrement involontairement détruits. De la même manière, sur les lagunes, la pratique du jet ski est, elle aussi, problématique, du fait de la vitesse et du bruit générés par ces engins.

Au-delà de la dégradation des espaces, des paysages (mitage) et des problèmes sanitaires (séjours de camping-cars), l'organisation de l'accueil des véhicules à moteur, et la limitation de leur circulation dans les espaces naturels permettrait une nette amélioration des états de conservation des habitats d'intérêt communautaire, voire une restauration de ceux qui, localement, avaient régressé.

* * *

Cet objectif est aussi un objectif du Contrat d'étang. Les actions mises en place dans le cadre de ces deux programmes devront donc s'envisager en toute complémentarité.

* * *

Exemples d'actions proposées :

- *Faire appliquer la réglementation concernant la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels*
- *Améliorer les outils de canalisation du public*
- *Répartition spatiale et temporelle des activités*

Objectif 3 : Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique des lagunes

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés : *Lagunes côtières

Principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées : oiseaux des lagunes, salins et sansouïres

Les étangs méditerranéens sont des milieux particulièrement soumis et sensibles au phénomène d'eutrophisation, dont l'impact est amplifié par un ensoleillement important. Les pollutions, d'origine industrielle, agricole ou domestique, accidentelles ou diffuses dans le temps et dans l'espace, sur le bassin versant ou directement aux abords des lagunes, ont aussi des incidences importantes et à long terme, dans la mesure où certains composés toxiques s'accumulent dans les sédiments.

Les paramètres de qualité de l'eau sont ceux qui déterminent le mieux l'état de santé général d'un milieu lagunaire et sa capacité à assurer ses différentes fonctions biologiques. Les paramètres trophiques notamment, sont à la base de la chaîne alimentaire de l'étang, déterminent le niveau de production végétale, et influent sur sa capacité à accueillir différentes formes de vie animale. Pour cette raison, l'amélioration de la qualité de l'eau aura un effet positif significatif sur les populations d'oiseaux qui fréquentent le plus les plans d'eau.

C'est le cas du Flamant rose et de la Sterne naine par exemple, pour lesquels les effectifs sur les étangs du Narbonnais sont très significatifs.

Les effets de ces pollutions et crises dystrophiques peuvent avoir des conséquences négatives d'un point de vue écologique, mais aussi patrimonial et économique.

Comme tous les étangs littoraux méditerranéens, le bon fonctionnement écologique du milieu dépend aussi, en grande partie, de l'équilibre entre les apports hydrauliques du bassin versant et les échanges avec la mer.

Comme le paramètre de qualité de l'eau, intrinsèquement lié, le fonctionnement hydraulique du complexe lagunaire conditionne l'état de conservation général de l'habitat de *lagune côtière (1150). Les apports d'eaux douces et salées, ainsi que leur libre circulation dans les étangs sont essentiels à l'équilibre de l'écosystème aquatique dans son ensemble.

La dégradation, faute d'entretien et de gestionnaire, des réseaux hydrauliques dans les marges lagunaires, est notamment à l'origine de problèmes d'apports d'eau douce à l'étang. Or ces apports, essentiels pour la lagune, le sont aussi pour les prés salés méditerranéens, dont la présence est en partie liée aux variations de salinité (salure et dessalure).

Le caractère naturel du grau de la Vieille Nouvelle est un facteur important du fonctionnement hydraulique de l'étang de l'Ayrolle, qui contribue à son très bon état de conservation. A contrario, la présence de nombreux massifs calcaires révélateurs de la présence du cascail dans l'étang de Campagnol, limite la circulation et le renouvellement de l'eau (Campagnol seulement), et contribue

(avec le problème de qualité et de saisonnalité des apports d'eau douce) au mauvais état de conservation de cet étang.

* * *

Cet objectif est aussi un objectif du Contrat d'étang. Les actions mises en place dans le cadre de ces deux programmes devront donc s'envisager en toute complémentarité.

* * *

Exemples d'actions proposées :

- Améliorer la qualité des eaux du bassin versant des étangs (stations d'épuration, décharges sauvages, etc.)
- Améliorer la gestion des cours d'eau du bassin versant
- Améliorer les échanges entre la mer et l'étang
- Inciter à une agriculture raisonnée
- Accompagner l'EID dans ses efforts pour diminuer l'impact de la démoustication

Objectif 4 : Améliorer la gestion des habitats du lido, des abords lagunaires et la gestion des apports d'eau douce (marais périphériques) ou d'eau salée (salins)

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés : *Lagunes côtières, Végétation annuelle des laisses de mer, Végétation annuelle à Salicorne, Prés salés, Fourrés halophiles, *Steppes salées

Principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées : oiseaux des roselières et marais doux

Le manque d'entretien des réseaux hydrauliques a largement contribué à une diminution drastique des apports d'eau douce aux étangs, via les marais périphériques. On constate, depuis, une forte progression du front salé et le développement de milieux péri-lagunaires halophiles (sansouïres principalement) au détriment des milieux dulçaquicoles (roselières).

La gestion effectuée au Marais St Louis et à l'est de l'anse de Bages par l'association des chasseurs de gibier d'eau montre que l'entretien et la gestion de ces anciens canaux agricoles permet de rétablir l'équilibre entre milieux salés et dulçaquicoles.

L'objectif d'une telle gestion est la restauration des roselières, zone d'accueil de canards en hivernage et migration, très prisés des chasseurs, mais aussi habitat d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire particulièrement rares (voir [chapitre 5.2.2](#)).

Cependant, une des conséquences de cette gestion est la régression des habitats naturels halophiles dont certains sont d'intérêt communautaire : fourrés halophiles (1420), végétations pionnières à Salicorne (1310), prés salés (1410) voire même *steppes salées (1510). Il conviendra donc, dans le choix des actions permettant de répondre à cet objectif, de limiter la régression de ces milieux aux habitats les moins menacés à l'échelle du site et à l'échelon régional et national.

En plus d'être le support d'une activité économique traditionnelle locale, les salins sont aussi des zones humides et un milieu naturel extrêmement riche. De nombreuses espèces d'oiseaux y sont présentes ; notamment sternes, bécasses, bécasseaux, chevaliers, flamants roses, gravelots. La présence de fourrés halophiles, au sein desquels se sont développés des plantes rares et protégées, marque la singularité de ce milieu.

Le contexte économique étant particulièrement défavorable, la production est aujourd'hui presque totalement stoppée. Les salins sont aujourd'hui maintenus en eau, car un arrêt total du fonctionnement du réseau hydraulique provoquerait la perte de ce patrimoine naturel. Il semble donc indispensable de réfléchir – avec les Salins du Midi, propriétaires, et les futurs acquéreurs des salins de Ste Lucie – aux moyens de préserver ces espaces, témoins d'une activité humaine productrice de biodiversité.

Enfin, sur les plages, les laisses de mer (ou de lagune) sont composées de dépôts coquilliers et d'algues, témoignages apportés par les vagues, de ce qui se passe plus loin, sous l'eau. On y

trouve aussi, malheureusement, des déchets d'origine anthropique qu'il est nécessaire d'enlever lorsque c'est possible (plastique, boules de mazout, ...), pour préparer les plages à l'affluence estivale. Des peuplements d'annuelles se développent au printemps à l'abri de ces débris, formant ainsi un habitat d'intérêt communautaire (végétations annuelles des laisses de mer), première formation végétale terrestre des massifs dunaires, précurseur d'autres habitats tels que les dunes mobiles embryonnaires, puis, plus haut les dunes mobiles à Oyat (ou dunes blanches), et enfin en arrière des plages, les dunes fixées.

Le grand intérêt de ces milieux (en terme de biodiversité faunistique et floristique, mais aussi paysager), leur rareté à l'échelle européenne mais aussi locale, ainsi que leur mauvais état de conservation au sein du complexe lagunaire, révèlent l'urgence d'une véritable préservation dans la Narbonnaise.

* * *

Cet objectif est aussi un objectif du Contrat d'étang. Les actions mises en place dans le cadre de ces deux programmes devront donc s'envisager en toute complémentarité.

* * *

Exemples d'actions proposées :

- *Restaurer les roselières, en tenant aussi compte des enjeux de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire (*mares temporaires, prairies de fauche, prés salés, fourrés halophiles, *steppes salées, végétation pionnière à Salicorne, etc.)*
- *Gérer les niveaux d'eau dans les salins pour qu'ils restent attractifs du point de vue de l'avifaune*
- *Accompagner l'EID dans ses efforts pour diminuer l'impact des traitements terrestres pour la démoustication (engins à chenillettes dans les roselières)*
- *Améliorer les aménagements d'accueil et de canalisation du public*

Objectif 5 : Maintien des milieux ouverts et des structures paysagères rurales

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés : Dunes fixées, *Pelouses à Brachypode, *Pelouses à Orpins, Prairies maigres de fauche, Végétation de limons riverains, *Mares temporaires, Prés salés

Principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées : oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes, oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes

Au sein du site Natura 2000, 2 types d'habitats très différents sont menacés de colonisation par les ligneux :

- les dunes fixées (2210),
- et, plus majoritairement, les pelouses et autres prairies, habitats semi-naturels dont la préservation dépend de la présence d'une gestion agricole.

Bien que ces 2 types d'habitats soient très différents, leur dynamique d'évolution – en l'absence de pâturage ou de gestion limitant l'embroussaillage – est la même : la fermeture du milieu par colonisation des espèces ligneuses.

Le maintien de ces milieux est donc directement conditionné par les activités humaines.

Ceci est particulièrement vrai pour les *pelouses à Brachypode et à Orpins (habitats prioritaires de la Directive), habitats de prédilection de petits passereaux et de rapaces. Aujourd'hui encore, ces pelouses sèches – structures héritées de pâturages extensifs qui existaient autrefois localement – et surtout leur alternance avec des espaces plus fermés, ou avec des espaces cultivés (vignes notamment), séparés par des haies, murets, bosquets, ... sont toujours aussi attractives pour l'avifaune.

La mosaïque de milieux, des plus secs aux plus humides, des plus doux aux plus salés, semi-naturels ou cultivés, et leur étroite imbrication les uns avec les autres, font l'originalité du complexe

lagunaire de la Narbonnaise. Au-delà de cela, ces milieux semi-naturels et cultivés ont un intérêt patrimonial, culturel et paysager indéniable qui révèle le rôle primordial des activités humaines traditionnelles, génératrices de paysages et de biodiversité.

Cependant, dans des sites aussi sensibles que le complexe lagunaire du Narbonnais, l'utilisation intensive de produits phytosanitaires, le vermifuge du bétail (entraînant la disparition des insectes coprophages qui entrent dans l'alimentation des oiseaux), le labour, la fauche ou l'inondation des parcelles pendant les périodes de nidification, ... sont autant de pratiques pouvant avoir un impact sur les populations d'oiseaux. La modification de certaines pratiques agricoles vers une agriculture plus raisonnée, peut permettre de limiter ces effets négatifs.

Cela suppose, bien entendu, une information, une concertation et une adhésion des agriculteurs, principaux intéressés. Des actions telles que l'utilisation raisonnée d'intrants par exemple, accomplies volontairement par les exploitants, pourraient faire l'objet de chartes ou de contrats rémunérés (compte tenu du contexte agricole, ce pourrait être le cas pour les viticulteurs particulièrement).

Exemples d'actions proposées :

- *Ouverture des milieux par girobroyage, brûlage dirigé ou pâturage extensif, avec diagnostic préalable (charge pastorale, etc.) pour éviter le surpâturage*
- *Assurer une gestion forestière favorable à l'avifaune*
- *Inciter à une agriculture plus raisonnée*

Objectif 6 : Contrôle des populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés : tous

Principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées : la quasi-totalité des espèces d'oiseaux du site

Au sein du complexe lagunaire, plusieurs espèces animales (Goéland leucopnée, Ibis sacré, sanglier (dans les roselières) et ragondin) peuvent poser des problèmes : les sangliers dérangent ou endommagent les habitats de nidification d'espèces d'oiseaux, tandis que l'ibis sacré, espèce introduite, concurrence l'Aigrette garzette pour les sites de reproduction et que certains Goélands leucopnée se sont spécialisés dans la prédation de poussins, voire d'adultes de Sternes naines. De la même manière, la divagation d'animaux domestiques peut être dramatique en période de nidification des oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces chassables ou protégées.

Certaines plantes exotiques s'adaptent avec succès à leur environnement ; si bien, parfois, qu'elles le colonisent au détriment des espèces locales qui disparaissent. Ce phénomène touche également la faune qui voit son biotope naturel se transformer et dans lequel les animaux ne retrouvent plus leurs conditions de développement. Sur le site, ce phénomène a été constaté dans les dunes avec la Griffes de sorcière (*Carpobrotus enigmaticus*), dans des zones moins littorales avec le Figuier de barbarie (*Opuntia sp*) ou dans certains marais doux avec la Jussie (*Ludwigia sp*).

Exemples d'actions proposées :

- *Tenir les chiens en laisse pendant la période de nidification*
- *Battues administratives au sanglier*
- *Stérilisation des œufs de Goélands leucopnée*

Objectif 7 : Limiter l'artificialisation du site Natura 2000 et de son bassin versant

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés : *Lagunes côtières, Végétation annuelle à Salicorne, Fourrés halophiles, *Steppes salées, Dunes mobiles embryonnaires, Dunes blanches, Dunes fixées, Galeries et fourrés riverains méridionaux

Le complexe lagunaire du Narbonnais (les lagunes, leurs marais périphériques et le lido), zone humide d'importance internationale, constitue un patrimoine naturel remarquable en raison de sa richesse biologique mais aussi des importantes fonctions naturelles qu'il remplit (rôle auto-épuratoire, prévention des inondations, support d'activités économiques, pôle d'attrait touristique, etc.).

Le remblaiement des zones humides et les aménagements ayant pour conséquence une modification du fonctionnement hydraulique des étangs (déjà très strictement encadrés par la loi sur l'eau) ont des conséquences irréversibles sur l'écosystème entier : diminution des surfaces, cloisonnement, fragmentation des habitats, perte d'attractivité pour l'avifaune, etc. De la même manière pour les zones humides non lagunaires (Galeries et fourrés riverains méridionaux), et les milieux dunaires, ce type d'aménagement aboutit invariablement à la destruction de l'habitat.

Enfin, au-delà même des limites lagunaires et du site Natura 2000, l'artificialisation du bassin versant des étangs peut avoir un impact sur les habitats naturels : imperméabilisation des surfaces entraînant une augmentation du ruissellement, augmentation des apports de matières en suspension chargées de matières polluantes, etc. Dans le contexte de pression foncière forte de la Narbonnaise, il ne semble pas inutile de réaffirmer (comme le fait déjà le SAGE) la volonté locale forte de préserver des zones humides.

Exemples d'actions proposées :

- *Sensibiliser les élus locaux et Maîtres d'ouvrage potentiels à la valeur et la fragilité des milieux naturels et espèces du site (cf. Objectif 1)*

Objectif 8 : Améliorer et partager les connaissances pour assurer le suivi des milieux naturels et des espèces et l'évaluation des actions engagées

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés : tous

Principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées : toutes

Pour certains habitats naturels (les Galeries et fourrés riverains méridionaux, les Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, voire les pelouses dunaires du *Malcomietalia*), concernant les chiroptères d'intérêt communautaire, et d'autres espèces en Annexe IV de la Directive Habitats (amphibiens et reptiles notamment), on manque d'éléments de connaissance (naturalistes et données de fréquentation).

Ce manque d'informations ne permet pas d'évaluer la répartition (parfois même de confirmer ou d'infirmer la présence), ou l'état de conservation des habitats naturels ou d'espèces.

D'autre part, des outils de suivi et d'évaluation doivent être mis en place de façon opérationnelle, de manière à évaluer l'impact des actions de gestion qui pourront être engagées dans le cadre de ce DOCOB.

Exemples d'actions proposées :

- *Réaliser des études permettant de localiser et connaître les zones les plus sensibles, et en assurer le suivi ; et ce, notamment, pour une adaptation fine des mesures de gestion*

Objectif 9 : Mise en cohérence des divers programmes de gestion de l'Environnement

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés : tous

Principales espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire concernées : toutes

Natura 2000, Contrat pour les étangs du Narbonnais, Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la basse vallée de l'Aude, Défi « toxiques », plans de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral, et autres plans de gestion d'espaces naturels, etc. sont autant d'outils de protection, de gestion ou de suivi, mis en place localement pour préserver notre patrimoine naturel exceptionnel. Ils n'ont pas les mêmes implications : certains ont une portée réglementaire (SAGE), d'autres sont des outils contractuels (Contrat d'étang), ou basés sur l'implication des acteurs locaux (Natura 2000), tandis que d'autres encore sont des outils de suivi, de diagnostic, etc.

On dispose ainsi, en Narbonnaise, d'une variété de moyens intéressante, qui devra, à terme, permettre de mettre en place un véritable développement durable sur notre territoire.

Cependant, il est parfois difficile de s'y retrouver, tant ces outils et leurs structures porteuses sont variés. Une coordination entre tous ces programmes, et une meilleure entente entre les porteurs de projet ne pourrait qu'améliorer une mise en œuvre collective de notre développement durable.

6.1. OBJECTIFS DE GESTION DECLINES PAR HABITAT NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La nature et les conditions écologiques requises par les différents habitats naturels de l'Annexe I de la Directive Habitats détaillées au [chapitre 5.1](#) ont servi de base au choix des objectifs de gestion par les acteurs locaux (cf. pages précédentes).

Voici un récapitulatif de ces objectifs, décrits dans le chapitre précédent, déclinés en fonction des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Les chiffres correspondent au numéro de l'objectif tel qu'ils ont été hiérarchisés en réunion de concertation par les acteurs locaux.

Les actions proposées dans la dernière colonne ne sont données qu'à titre indicatif, pour illustrer chaque objectif de gestion. Le choix des actions sera fait lors de la prochaine étape d'élaboration du DOCOB, à savoir la déclinaison des objectifs de gestion en actions concrètes (sous forme de fiches-actions).

OBJECTIFS DE GESTION DES ETANGS NARBONNAIS DECLINES PAR HABITAT NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE			
Intitulé de l'habitat naturel	Code Natura 2000	OBJECTIFS DE GESTION PROPOSÉS	Mesures envisageables à titre d'exemples pour atteindre ces objectifs
*Lagunes côtières	1150	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3- Améliorer de la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique des étangs ▪ 1- Sensibiliser, informer de la grande valeur écologique des lagunes ▪ 7- Limiter l'artificialisation des abords lagunaires et du bassin versant des étangs ▪ 8- Suivi des habitats naturels et évaluation des mesures de gestion ▪ 9- Mise en cohérence des programmes de gestion de l'Environnement 	<p><i>Maîtriser les pollutions sur le bassin versant</i> <i>Restaurer les roselières de Campagnol (effet tampon)</i> <i>Améliorer la saisonnalité des apports d'eau à Campagnol</i> <i>Maintenir le fonctionnement naturel du grau de la Vieille Nouvelle</i></p> <p><i>Sensibiliser les communes et Maîtres d'Ouvrage potentiels à la valeur économique, patrimoniale et écologique des milieux lagunaires</i></p> <p><i>Mettre en œuvre les actions programmées dans le Contrat d'étang</i></p>
Végétation annuelle des laisses de mer	1210	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1- Sensibiliser, informer de la grande valeur écologique des lagunes ▪ 2- Gérer la fréquentation dans les espaces naturels (notamment les véhicules à moteur) ▪ 4- Améliorer la gestion des habitats naturels du lido ▪ 8- Suivi des habitats naturels et évaluation des mesures de gestion 	<p><i>Sensibiliser sur la fragilité de la végétation des laisses de mer</i></p> <p><i>Inciter les communes à faire appliquer la loi du 3 janvier 1991</i></p>
Végétation pionnière à Salicorne et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1- Sensibiliser, informer de la grande valeur écologique des lagunes ▪ 2- Gérer la fréquentation du public ▪ 4- Améliorer la gestion des habitats naturels ▪ 3- Améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs ▪ 7- Limiter l'artificialisation des abords lagunaires et du bassin versant des étangs ▪ 8- Suivi des habitats naturels et évaluation des mesures de gestion ▪ 9- Mise en cohérence des programmes de gestion de l'Environnement 	<p><i>Contribuer à la création d'aires d'accueil des véhicules à moteur</i> <i>Canaliser le public en évitant les zones sensibles</i></p> <p><i>Maintenir le fonctionnement naturel du grau de la Vieille Nouvelle</i></p> <p><i>Sensibiliser communes et MO à la valeur économique, patrimoniale et écologique des milieux halophiles</i></p>

OBJECTIFS DE GESTION DES ETANGS NARBONNAIS DECLINES PAR HABITAT NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE			
Intitulé de l'habitat naturel	Code Natura 2000	OBJECTIFS DE GESTION PROPOSÉS	Mesures envisageables à titre d'exemples pour atteindre ces objectifs
Prés salés méditerranéens	1410	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1- Sensibiliser, informer de la grande valeur écologique des lagunes 	<p><i>Sensibiliser le public à la fragilité et à la rareté des milieux naturels péri-lagunaires</i> <i>Inciter les communes à faire appliquer la loi du 3 janvier 1991</i> <i>Contribuer à la création d'aires d'accueil des véhicules à moteur</i></p>
Fourrés halophiles méditerranéens	1420		
*Steppes salées méditerranéennes	1510		
Dunes mobiles embryonnaires	2110	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2- Gérer la fréquentation du public ▪ 4- Améliorer la gestion des habitats naturels du lido et péri-lagunaires ▪ 7- Limiter l'artificialisation des abords lagunaires et du bassin versant des étangs 	<p><i>Canaliser le public en évitant les zones sensibles</i></p> <p><i>Sensibiliser les communes et MO potentiels à la valeur économique, patrimoniale et écologique des milieux halophiles</i></p>
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 8- Suivi des habitats naturels et évaluation des mesures de gestion ▪ 9- Mise en cohérence des programmes de gestion de l'Environnement 	
Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	2210	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2- Gérer la fréquentation dans les espaces naturels (notamment les véhicules à moteur) ▪ 4- Améliorer la gestion des habitats du lido ▪ 1- Sensibiliser, informer de la grande valeur écologique des lagunes ▪ 7- Limiter l'artificialisation des abords lagunaires et du bassin versant des étangs ▪ 5- Maintien des milieux ouverts (dunaires) ▪ 8- Amélioration et partage des connaissances 	<p><i>Inciter les communes à faire appliquer la loi du 3 janvier 1991</i></p> <p><i>Canaliser le public par la pose de ganivelles</i></p> <p><i>Sensibiliser les communes et MO potentiels à la valeur économique, patrimoniale et écologique des milieux dunaires</i></p> <p><i>Suivi de la colonisation par les ligneux</i></p>
*Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1- Sensibiliser, informer de la grande valeur écologique des lagunes ▪ 2- Gérer la fréquentation du public ▪ 5- Maintien des milieux ouverts (pelouses sèches méditerranéennes) ▪ 8- Suivi des habitats naturels et évaluation des mesures de gestion 	<p><i>Sensibiliser le public à la rareté et la fragilité de l'habitat</i> <i>Améliorer les aménagements permettant de canaliser le public</i> <i>Restauration et maintien et de l'ouverture des milieux par un pastoralisme extensif</i></p>

OBJECTIFS DE GESTION DES ETANGS NARBONNAIS DECLINES PAR HABITAT NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE			
Intitulé de l'habitat naturel	Code Natura 2000	OBJECTIFS DE GESTION PROPOSÉS	Mesures envisageables à titre d'exemples pour atteindre ces objectifs
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 8- Amélioration des connaissances 	<i>Compléter l'inventaire et la cartographie de l'habitat</i>
Galleries et fourrés riverains méridionaux	92D0	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 8- Amélioration des connaissances ▪ 7- Limiter l'artificialisation des abords lagunaires et du bassin versant des étangs 	<i>Compléter l'inventaire et la cartographie de l'habitat</i> <i>Sensibiliser les communes et MO potentiels à la valeur économique, patrimoniale et écologique des milieux rivulaires</i>

6.2. OBJECTIFS DE GESTION DECLINES PAR ESPECE D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le tableau suivant présente, pour chaque unité écologique formant les habitats d'oiseaux, les objectifs de gestion décrits au [chapitre 6](#), appliqués aux habitats d'oiseaux et à leurs populations.

Les espèces surlignées en orange correspondent aux espèces à fort intérêt patrimonial (du fait de la représentativité des effectifs de l'espèce sur le site, et de leur état de conservation). Les chiffres correspondent au numéro de l'objectif tel qu'ils ont été hiérarchisés en réunion de concertation par les acteurs locaux.

OBJECTIFS DE GESTION DES ETANGS NARBONNAIS DECLINES PAR HABITAT D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE			
Habitats	Principales espèces d'oiseaux concernées	OBJECTIFS DE CONSERVATION PROPOSÉS	Mesures envisageables à titre d'exemples pour atteindre ces objectifs
<p>Lagunes, salins et sansouires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eaux saumâtres et salées avec ou sans végétation; - Fourrés halophiles méditerranéens (1420); - Groupements annuels des plages de sables; Lagunes côtières (1150); - Prés salés méditerranéens (1410); Salines; Steppes salées méditerranéennes (1510); - Végétations annuelles sur laisses de mer (1210); - Végétations à Scirpes halophiles; - Végétations pionnières à Salicornes et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grande aigrette ▪ Aigrette garzette ▪ Flamant rose ▪ Avocette élégante ▪ Échasse blanche ▪ Gravelot à collier interrompu ▪ Chevalier sylvain ▪ Goéland railleur ▪ Goéland d'Audouin ▪ Mouette mélanocéphale ▪ Sterne naine ▪ Sterne caugek ▪ Sterne pierregarin ▪ Sterne hansel <p>[Fiches N°1 à 14]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1- Sensibiliser le public et les acteurs locaux à la fragilité des espèces présentes ▪ 2- Gérer la fréquentation du public ▪ 3- Améliorer la qualité de l'eau ▪ 4- Améliorer la gestion des milieux naturels ▪ 6- Contrôle des populations animales gênantes ▪ 7- Limiter l'artificialisation des abords lagunaires et du bassin versant des étangs ▪ 8- Suivi des espèces et évaluation des mesures de gestion ▪ 9- Mise en cohérence des programmes de gestion de l'Environnement 	<p><i>Sensibiliser sur la vulnérabilité de ces habitats d'espèces</i></p> <p><i>Limiter l'accès aux sites de nidification, protéger et surveiller les sites de reproduction principaux, organiser la fréquentation des plans d'eau</i></p> <p><i>Inciter les communes à faire appliquer la loi du 3 janvier 1991</i></p> <p><i>Faire laguner les eaux issues du bassin versant</i></p> <p><i>Entretien et gérer le réseau hydraulique des anciennes salines</i></p> <p><i>Stérilisation des œufs de Goélands leucophée</i></p> <p><i>Sensibiliser les communes et MO potentiels à la valeur économique, patrimoniale et écologique des milieux halophiles</i></p>

OBJECTIFS DE GESTION DES ETANGS NARBONNAIS DECLINES PAR HABITAT D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE			
Habitats	Principales espèces d'oiseaux concernées	OBJECTIFS DE CONSERVATION PROPOSÉS	Mesures envisageables à titre d'exemples pour atteindre ces objectifs
<p>Roselières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phragmitaies; - Typhaies; - Végétation à Scirpes halophiles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Butor étoilé ▪ Blongios nain ▪ Bihoreau gris ▪ Crabier chevelu ▪ Héron pourpré ▪ Busard des roseaux ▪ Marouette ponctuée ▪ Talève sultane ▪ Guifette moustac ▪ Martin pêcheur d'Europe ▪ Lusciniole à moustaches <p>[Fiches N°15 à 25]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1- Sensibiliser le public et les acteurs locaux à la fragilité des espèces présentes ▪ 4- Améliorer la gestion des apports d'eau douce ▪ 6- Contrôle des populations animales pouvant être gênantes ▪ 8- Suivi des espèces et évaluation des mesures de gestion ▪ 9- Mise en cohérence des programmes de gestion de l'Environnement 	<p><i>Sensibiliser sur la vulnérabilité de ces habitats d'espèces</i></p> <p><i>Augmenter les apports d'eau douce issus du bassin versant dans les marges lagunaires</i> <i>Entretenir les roselières existantes</i> <i>Créer de nouvelles roselières en restaurant des réseaux hydrauliques</i> <i>Accompagner l'EID dans ses efforts pour diminuer l'impact des modes de traitements terrestres</i></p> <p><i>Limiter la colonisation des roselières par les sangliers, limiter les populations de ragondin</i></p>
<p>Plaines agricoles méditerranéennes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cultures; - Prairie humide améliorée - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i> (6420); - Prairie maigre de fauche; - Prairie sèche améliorée; - Terrains en friches; - Vignobles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Busard Saint-Martin ▪ Oedicnème criard ▪ Rollier d'Europe ▪ Alouette lulu ▪ Alouette calandre ▪ Alouette calandrelle ▪ Pipit rousseline ▪ Pie-grièche à poitrine rose ▪ Bruant ortolan <p>[Fiches N°26 à 34]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1- Sensibiliser le public et les acteurs locaux à la fragilité des espèces présentes ▪ 5- Maintenir les milieux ouverts et les structures paysagères rurales ▪ 8- Suivi des espèces et évaluation des mesures de gestion ▪ 9- Mise en cohérence des programmes de gestion de l'Environnement 	<p><i>Sensibiliser sur la vulnérabilité de ces habitats d'espèces</i></p> <p><i>Favoriser la diversité des types de culture</i> <i>Pratiquer une fauche centrifuge des friches, cultures annuelles et des prairies après la fin juin</i> <i>Limiter le labour et le passage d'engins agricoles pendant la période de reproduction</i> <i>Favoriser un élevage extensif avec une diminution des traitements sanitaires (soins vétérinaires hors champs)</i> <i>Favoriser une gestion pastorale extensive en contrôlant la charge pastorale</i></p>

OBJECTIFS DE GESTION DES ETANGS NARBONNAIS DECLINES PAR HABITAT D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE			
Habitats	Principales espèces d'oiseaux concernées	OBJECTIFS DE CONSERVATION PROPOSÉS	Mesures envisageables à titre d'exemples pour atteindre ces objectifs
<p>Pelouses et garrigues méditerranéennes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garrigue à lavandes; - Garrigue à romarins; - Garrigue à thym; - Gazons à Brachypodes de Phénicie; - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220); - Pelouses à Aphyllanthe; - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aigle de Bonelli ▪ Circaète Jean-le-Blanc ▪ Grand-duc d'Europe ▪ Engoulevent d'Europe ▪ Cochevis de Thékla ▪ Fauvette pitchou <p>[Fiches N°35 à 40]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1- Sensibiliser le public et les acteurs locaux à la fragilité des espèces présentes ▪ 2- Gérer la fréquentation ▪ 5- Maintenir les milieux ouverts et les structures paysagères rurales ▪ 8- Suivi des espèces et évaluation des mesures de gestion ▪ 9- Mise en cohérence des programmes de gestion de l'Environnement 	<p><i>Sensibiliser sur la vulnérabilité de ces habitats d'espèces</i></p> <p><i>Limiter la création de pistes</i></p> <p><i>Pastoralisme, écobuage ou travail mécanique</i> <i>Limiter les plantations forestières</i> <i>Favoriser la création et l'entretien de cultures faunistiques</i> <i>Encadrer le développement éolien</i> <i>Effectuer les travaux de débroussaillage (DFCI) en automne-hiver</i></p>

